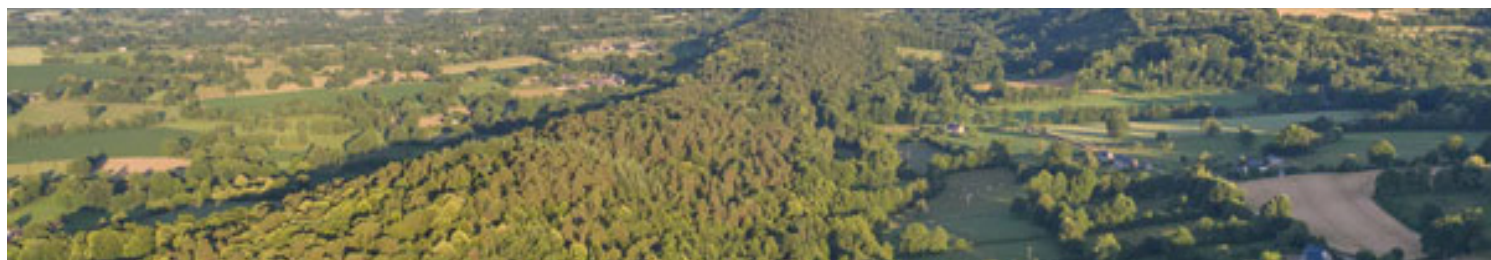


## QUI SOMMES-NOUS ?

Agréé par l'Etat et la Région, le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie est une association loi 1901 qui a pour objectif la préservation des espaces naturels remarquables. Une équipe pluridisciplinaire de 75 salariés assure la préservation de plus de 200 espaces naturels pour une superficie cumulée de 2 700 hectares, répartis sur les territoires des cinq départements normands.

Tourbières, pelouses sur coteaux, landes sèches ou humides, anciennes carrières, cavités à chauvesouris, marais, bocage... ce sont autant de milieux naturels préservés par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, qui achète ou conventionne avec les propriétaires pour exercer des actions de restauration ou d'entretien écologique et ainsi favoriser l'accueil de la faune et de la flore rares et menacées dans notre région.



Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie acquiert chaque année avec le **soutien de financeurs publics et privés** des terrains abritant des **espèces rares et protégées, menacées** par l'érosion toujours plus rapide de la biodiversité. L'acquisition par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie **garantit une protection forte de ces milieux fragiles** qui seront ensuite gérés par nos équipes scientifiques expertes.

### **Votre entreprise peut participer financièrement à l'acquisition de ces terrains !**

Même une contribution modeste peut nous permettre de préserver un « joyau » de notre patrimoine naturel normand pour les générations futures.

#### **5 bonnes raisons de devenir mécène :**

1 - **Bénéficiez d'un dispositif fiscal avantageux** : bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant de votre don fait au Conservatoire d'espaces naturels de Normandie.

2 - **Améliorez votre image** : le mécénat enrichit et affirme votre personnalité. Il donne encore plus de sens à votre activité et, de fait, renvoie une image positive de votre entreprise.

3 - **Valorisez votre RSE** : grâce au mécénat, vous valorisez votre Responsabilité Sociétale des Entreprises en affirmant votre engagement sociétal, en contribuant au développement durable et en prenant part à la vie de votre territoire en soutenant les initiatives qui participent à l'intérêt général.

4 - **Réseautez** : s'ouvrir à d'autres organismes sur son territoire, d'autres activités que les siennes permet de découvrir de nouveaux interlocuteurs, d'autres univers et pourquoi pas développer des partenariats innovants ?

5 - **Suscitez de l'engagement** : En impliquant vos collaborateurs dans des actions d'intérêt général, comme des chantiers participatifs, vous verrez naître en eux une grande fierté, un sentiment d'appartenance et un fort engagement. Plus épanouis, plus motivés, vos collaborateurs seront d'autant plus impliqués dans leur travail.

## CALENDRIER - 2021

### CONTACT

Sophie Delaere - Directrice régionale adjointe  
s.delaere@cen-normandie.fr

Tél. : 06 29 79 91 88

